

**Réunion du Conseil d'administration  
du mercredi 17 décembre 2025 à 15h00**  
Délibération n°2025-44  
Objet : Admission en non-valeur

**Ont participé aux décisions**

**Collèges des communes affiliées**

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SAVELLI, M. RASPEAU, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme JARNOLE représentée par M. ARCÉ ; M. LADEVEZE représenté par M. GILLON ; Mme ARTIGUES représentée par Mme FREYCHE.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CADAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; Mme GOUSMAR représentée par Mme DUPRAT, Mme GONZALEZ représentée M. FONTES.

**Collège des établissements publics affiliés**

- administrateurs titulaires présents : M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par M. LEFEBVRE.

**Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique**

**Représentants des communes adhérentes**

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par Mme MEIFFREN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**Représentants des établissements publics adhérents**

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

- administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**Contenu de la délibération**

La Présidente porte à la connaissance de l'assemblée une demande émanant de la Paierie Départementale pour présentation en non-valeur de reliquats de paiements sur titres, pour un montant total de 1 239,51€ (Cf. document en annexe).

Les 11 titres qui correspondent à cette demande relèvent des exercices 2019 à 2024.

Le comptable a indiqué qu'il n'a pu recouvrer les sommes restant dues et propose d'appliquer une procédure d'admission en non-valeur aux titres de recettes concernés, afin de permettre un apurement des comptes.

La Présidente propose, compte tenu de l'impossibilité constatée de recouvrement de ces sommes, de donner une suite favorable à cette demande qui permettra de régulariser comptablement des situations anciennes conformément à l'état annexé. Cette opération d'admission en non-valeur serait comptablement caractérisée comme suit :

Compte	Montant présenté
6541	1 239,51 €

**Après discussion, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de :**

- donner une suite favorable à la demande d'admission en non-valeur formulée par la Paierie Départementale afin de permettre une régularisation comptable de situations anciennes, portées à l'état des titres de recettes joint, le tout représentant un montant global de 1 239,51€.

Fait à Labège,  
Le 17/12/2025

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 13300 - CTRE DEPT DE GESTION FP TERRITN° de la liste : 1393830535

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A TOULOUSE, le 14 avril 2025  
Sylvie SIRE

Responsable de la Paierie départementale

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 239,51 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>1 239,51 €</b>	

A , le  
(*Date, cachet et signature de l'ordonnateur*)

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE		MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Envoyé en préfecture le 05/01/2026 aux
2020	T-1824-1			Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestions courantes	6541	38,00			à compléter si nécessaire, et à joindre à la demande d'admission. En cas de rejet, la demande d'admission sera renvoyée avec une note d'explication.
							38,00			Reçu en préfecture le 05/01/2026
2019	T-410-1			Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestions courantes	6541	91,20			Publié le
							91,20			
2019	T-263-1			Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestions courantes	6541	17,10			
							17,10			
2020	T-105-1			Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestions courantes	6541	11,40			
							11,40			
2019	T-259-1			Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestions courantes	6541	34,20			
							34,20			
2024	T-3127231135-1			RAR inférieur seuil poursuite	302-Ordre de versement	6541	11,48			
							11,48			
2024	T-3127230235-1			RAR inférieur seuil poursuite	302-Ordre de versement	6541	0,20			
							0,20			
2020	T-1825-1			Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestions courantes	6541	327,85			
							327,85			
2024	T-3127230335-1			RAR inférieur seuil poursuite	302-Ordre de versement	6541	8,96			
							8,96			
2022	T-1040-1			Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestions courantes	6541	649,38			
							649,38			
2024	T-1569-1			Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestions courantes	6541	49,74			
							49,74			
							1 239,51			